

**Laurent GARCIA**

Député de Meurthe-et-Moselle  
Porte-parole du groupe MoDem et Apparentés  
Conseiller Municipal de Laxou  
Conseiller Métropolitain du Grand Nancy

Nancy, le 25 octobre 2019

Madame Frédérique VIDAL  
Ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation  
21 rue Descartes  
75231 PARIS CEDEX 05

N/REF. LG/NPH 778-102019  
OBJET : Projet de loi de finances 2020  
Subordonner l'obtention de la licence à la passation  
d'une certification d'Anglais. Inquiétudes

Madame la Ministre,

En qualité de député de la deuxième circonscription de Meurthe-et-Moselle, et membre du conseil d'UFR Lansad de Nancy, je suis sollicité suite aux mesures annoncées à la page 16 - en copie ci-jointe - du document dossier de presse de présentation du budget du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans le cadre du Projet de loi de finances 2020, mesures qui seraient présentées au CNESER à la mi-novembre 2019.

Si l'on se réfère au document, l'obtention de la licence deviendra conditionnée par la passation d'une certification reconnue internationalement en langue anglaise à compter des toutes prochaines sessions. Cette certification sera gratuite pour les étudiants puisque c'est l'état qui la financera.

C'est dans ce contexte que Monsieur Nicolas MOLLE Maître de Conférences, Directeur de l'UFR Lansad Nancy m'expose les inquiétudes des équipes pédagogiques sur les conséquences qui découleront de l'application d'une telle mesure. Il m'a transmis, à titre d'illustrations, une liste non exhaustive de ces conséquences :

*« - La disparition du plurilinguisme à l'Université dans les formations : la certification étant en anglais, les étudiants devraient donc logiquement choisir anglais, puisque c'est dans cette langue qu'ils passeront la certification afin d'obtenir leur licence.*

*De ce fait, les étudiants n'iront pas choisir des langues comme l'espagnol, l'italien ou l'allemand dans leur cursus alors que la maîtrise d'une 2ème langue est un atout majeur pour un jeune diplômé et valorisée d'ailleurs par le monde du travail.*

*- Le décret mentionnerait « une certification reconnue internationalement », nous présageons donc que les certifications choisies seront l'IELTS, le TOEIC ou TOEFL.*

*Si tel était le cas, l'évaluation des étudiants serait donc déléguée à des organismes privés, financés par l'État (pour une durée de validité qui, rappelons-le, ne dépasse pas 2 ans. Que feront alors les étudiants en sortie de Master ? Re-payer pour passer le test... Les entreprises privées de certifications américaines que sont ETS Global remercieront sans doute le MESRI pour un marché national...). Rappelons également que ces certifications n'évaluent pas l'ensemble des compétences et ne reflètent aucunement le niveau d'anglais des étudiants.*


*- Le décret n'imposerait aucun niveau mais seulement une passation. L'étudiant n'aurait donc aucune obligation de résultat. Quelle Université osera imposer un niveau minimum en anglais si l'Université de la région à côté ne le fait pas ?*

*- La mise en place d'une standardisation des pratiques en complète négation des formations riches issues de la recherche en didactique des langues. »*

Force est de constater que des enseignants-chercheurs, enseignants et autres acteurs de l'enseignement des langues ainsi que des responsables d'université se mobilisent peu à peu contre le passage de ce décret qui selon eux, se fait sans la moindre concertation en opposition semble-t-il avec l'avis du Ministère de l'Enseignement, de la Recherche et l'Innovation lui-même.

Je me permets donc, Madame la Ministre, de vous solliciter à mon tour, afin de vous transmettre les inquiétudes réelles des équipes enseignantes d'une part, et obtenir des éléments de compréhension, factuels ou encore des démentis sur des informations qui pourraient être erronées et donc inutilement polémiques.

Vous remerciant par avance pour toute l'attention que vous porterez à ce courrier, je reste à votre disposition, et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

Respectueusement  


**Laurent GARCIA**

## Certification en anglais

Le développement des compétences en langues étrangères, notamment en anglais, constitue l'une des actions de la stratégie du Gouvernement en matière de commerce extérieur présentée à Roubaix le 23 février 2018.

*« À terme, chaque étudiant [...] au plus tard en fin de licence aura passé un test de type Cambridge, IELTS, financé par l'État, et qui donnera donc un niveau reconnu partout à l'étranger. » — Édouard Philippe*

Le gouvernement a annoncé le 20 septembre qu'à la fin de son parcours de 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement supérieur (licence, licence professionnelle, BTS, DUT) chaque étudiant devra avoir passé un test de certification, reconnu internationalement, en langue anglaise.

**Dès la rentrée 2020, près de 38 000 étudiants bénéficieront de cette mesure intégralement financée par le MESRI pour un coût de 3,1 M€.** Elle concernera les formations les plus exposées à des besoins de certification (licences langues étrangères et appliquées, DUT communication, licence professionnelle commerce international etc.)

**Cette mesure gratuite pour les étudiants concernera à terme plus de 400 000 bénéficiaires** ; son déploiement progressif s'étalera sur trois ans et concernera dans un premier temps les étudiants inscrits dans des formations préparant aux métiers liés au commerce extérieur ou ayant une dimension internationale. **Elle s'appliquera à l'ensemble des étudiants à la rentrée 2022-2023.**